Declaration

BURKINA FASO

FRONT POPULAIRE

Zatu N° AN VII - 0014 /FP/PRES portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 19 Octobre 1989 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Ministre Fédéral des Affaires Etrangères de la République d'Autriche pour le financement du "Projet Equipement des Paysans en charrues".

LE PRESIDENT DU FRONT POPULAIRE,

VU la Proclamation du 4 Août 1983 ;
VU la Proclamation du 15 Octobre 1987 ;
VU la Zatu N° AN V-001/FP du 15 Octobre 1987, portant création du Front Populaire,
VU le Kiti N° AN VII 0022/FP/PRES du 21 Septembre 1989, portant remaniement du Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso ;

P R O C L A M E

Article 1er/ : Est autorisée la ratification de l'Accord de prêt conclu le 19 Octobre 1989 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Ministre Fédéral des Affaires Etrangères de la République d'Autriche pour le financement du "Projet Equipement des Paysans en charrues".

Article 2 / : La présente Zatu sera exécutée comme expression de la volonté populaire.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

Ouagadougou, le 21 NOVEMBRE 1989

BURKINA FASO - FRONT POPULAIRE - LE PRESIDENT

Capitaine Blaise COMPAORE/-